



COMMISSION AFRICAINE DES STATISTIQUES AGRICOLES

Vingt-sixième Session

Libreville, Gabon, 4 – 8 novembre 2019

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

AMELIORER LES DONNEES SUR LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE POUR ATTEINDRE LES ODD – REALISATIONS ET DEFIS

Stefania Vannuccini

Responsable principal des pêches (Statistiques)
Département de la pêche et de l'aquaculture - Rome

RESUME

Ce document donne un aperçu du rôle crucial que des statistiques des pêches et d'aquaculture précises, opportunes et comparables jouent dans le suivi des tendances et du progrès vers la réalisation des objectifs et les cibles nationaux et internationaux de développement. A ce sujet les tâches importantes exercées par le Groupe de Travail de Coordination (GTC) des statistiques des pêches seront illustrées tout comme les normes clé pertinentes aux secteurs des pêches et de l'aquaculture. Un aperçu des questions statistiques importantes relatives aux secteurs des pêches et de l'aquaculture en Afrique sera aussi présenté. Par ailleurs, un bref aperçu des Objectifs de développement durable liés à la pêche et à l'aquaculture dont la FAO est garante sera fourni.

I. LE ROLE DES STATISTIQUES

Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture jouent un rôle important en matière de sécurité alimentaire, en fournissant une précieuse source de micro et de macro nutriments pour des alimentations saines et variées, mais qui représentent aussi une importante source de revenu et de moyens de subsistance pour des centaines de millions de gens à travers le monde, y compris en Afrique. Bien que ces secteurs pourraient représenter une part limitée de l'économie nationale générale d'un pays et que la consommation des produits halieutiques ne puisse être significative comparativement à d'autres aliments au niveau national, ils peuvent s'avérer cruciaux aux populations de nombreuses régions côtière, riveraine, insulaire et enclavée qui dépendent énormément de ces secteurs.

Toutefois, les écosystèmes marins et intérieurs ainsi que les ressources qu'ils fournissent sont de plus en plus menacés par des changements en termes d'utilisation de la terre, la surpêche, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), du changement climatique, des captures accessoires et des rejets, la dégradation de

l'environnement et la destruction des habitats, la mauvaise gestion et plusieurs autres facteurs. Ces questions peuvent menacer l'expansion future de ces secteurs et affecter leur potentialité à continuer à contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition adéquate.

D'autres bénéfiques et la viabilité de ces secteurs ne peuvent être atteints qu'à travers une gestion beaucoup plus prudente et efficace de la pêche et de l'aquaculture avec un accent important accordé au maintien des ressources halieutiques pleinement exploitées et le recouvrement de celles qui sont surexploitées et appauvries. La connaissance du statut et des tendances des secteurs, non limités à la production, mais englobant toute la chaîne de valeur est essentielle à la formulation de bonne décision, aussi bien que pour l'évaluation et le suivi de la performance de la gestion responsable des pêches et de l'aquaculture. La disponibilité limitée des informations constitue souvent une contrainte à la formulation des politiques et à la planification. Les pays pourront avoir une image complète des activités qui ont lieu dans leurs eaux et concevoir de bonnes politiques ciblées pour gérer ces secteurs s'ils disposent d'informations sur les stocks halieutiques, les juvéniles/alevins de poisson, l'emploi, les navires, la transformation, les dommages et les pertes, la gouvernance et l'accès aux ressources marines et aux marchés. Cependant, afin de mieux suivre les tendances des secteurs de la pêche et de l'aquaculture, il est important que les statistiques soient aussi précises, opportunes et détaillées que possible.

Bien souvent les informations existent, mais pourraient être fragmentées, inaccessibles, (si elles ne sont pas perdues) ou collectées selon différentes normes. Dans la plupart des cas, les informations sont recueillies de manière isolée et sans possibilité de les lier aux données collectées d'autres secteurs/ ou typologie de collection. Cette situation constitue un défi majeur à la mise en œuvre d'une gestion multisectorielle. Il y a lieu de promouvoir une intégration entre les différentes initiatives de collecte de données à travers différents secteurs et à tous les niveaux de la chaîne de valeur, surtout pour la valorisation sociale et économique par rapport à la durabilité. Une pareille intégration requiert l'échange d'expertise et des méthodes et outils connexes, tout en répondant à des exigences particulières des ressources aquatiques.

Par ailleurs, pour avoir en place des systèmes de collecte appropriés, il est aussi nécessaire de créer des mécanismes favorisant un réseau d'informations efficaces, surtout lorsque les ressources d'informations, l'expertise et les outils sont éparpillés parmi multiples organisations. A cet effet, les trois composantes suivantes sont jugées essentielles :

1. Améliorer les normes d'information et les capacités d'harmonisation pour faciliter l'échange d'informations en favorisant l'utilisation des classifications, des concepts et des structures de données communs;
2. Fournir des plateformes mondiale, régionale et nationale de partage de données et d'informations. Les technologies existantes sont capables de gérer et d'analyser une grande quantité de données recueillies à travers divers méthodes et capteurs;
3. Renforcer les partenariats et d'autres arrangements de maillage. Cela s'avère crucial puisqu'aucune organisation ne pourra seule satisfaire toutes les conditions.¹

Dans le cadre d'une capacité statistique limitée, il devient plus complexe, voire impossible pour les pays de produire des données utiles à l'établissement des rapports sur les indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) et le suivi des progrès accomplis. L'Agenda 2030 de développement durable a été formulé sur la base de 17 ODD, qui sont des objectifs mondiaux que tous les membres des Nations Unies ont convenu de poursuivre et de réaliser. Les ODD donnent forme aux programmes de développement des pays, en définissant un nouveau cadre politique centré sur l'élimination de toutes formes de pauvreté, la réduction des inégalités, la gestion des problèmes de changement climatique, avec le développement inclusif au cœur de toutes les politiques. Il y a un total de 17 ODD, avec 169 cibles et 232 indicateurs connexes qui suivent le progrès en matière de développement social, économique et environnemental. Certains d'entre eux sont spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, et particulièrement à l'Objectif 14. La FAO est actuellement l'organisme garant chargé du suivi et du reportage sur quatre des indicateurs liés à l'ODD14, qui vise à "conserver et exploiter de

¹ Pour plus d'informations, voir la partie sur "Data needs for blue growth", in FAO. 2016. The State of World Fisheries and Aquaculture 2016. Contributing to food security and nutrition for all. Rome. 200 pp.

manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable”. Le rôle de la FAO en tant qu’organisme des Nations Unies garant de quatre des 14 indicateurs des ODD implique que la FAO doit aussi faciliter le processus, apporter les appuis techniques, renforcer les capacités (exemple, en appuyant les statistiques nécessaires qui aident le pays à réaliser des progrès par rapport au cible), et veiller aussi que les données nationales qui ont été utilisées pour calculer les indicateurs soient comparables.

II. **FAO ET GTC**

La FAO est la seule source des statistiques mondiales sur la pêche et l’aquaculture qui constituent un actif mondial unique pour l’analyse et le suivi du secteur. La branche des statistiques et des informations de la FAO du département de la pêche et de l’aquaculture (FIAS) est chargée de la collecte, la compilation, la validation, l’analyse et la diffusion de ces statistiques qui sont structurées à l’intérieur de différentes collectes de données (capture et production aquacole, production et commerce de produits de pêche, pêcheurs et pisciculteurs, navires de pêche et consommation apparente de poisson).

Les statistiques des pêches et de l’aquaculture de la FAO sont publiées chaque année et sont disponibles à travers:

- Panneaux de requête en ligne au <http://www.fao.org/fishery/topic/16140/en>;
- Autrement, les données peuvent être téléchargées comme Système de Base de données-et-logiciel appelé FishStatJ au <http://www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstatj/en>
- Annuaire de la FAO sur les statistiques de la pêche et de l’aquaculture au <http://www.fao.org/fishery/statistics/yearbook/en> . La dernière édition contient un résumé (Livret: <http://www.fao.org/3/ca5495t/CA5495T.pdf>) et une version détaillée (carte USB: http://www.fao.org/fishery/static/Yearbook/YB2017_USBcard/index.htm)

Par ailleurs une analyse des principales tendances du secteur est publiée chaque deux ans dans “L’Etat de la pêche et de l’aquaculture dans le monde (SOFIA)”, la publication phare du Département de la pêche et de l’aquaculture, disponible sur: <http://www.fao.org/fishery/sofia/en>

La vision de la FAO consiste à assurer que les prises de décision et les décisions administratives en matière de pêche et d’aquaculture aux niveaux mondial, régional et national soient basées sur les meilleures preuves, informations et données disponibles. La FIA a pour mission de donner accès aux statistiques mondiales, aux connaissances interdisciplinaires, et aux analyses relatives au secteur de la pêche et de l’aquaculture et de renforcer la capacité des états membres à travers la fourniture de normes, de directives, d’outils, d’expertises et de formations sur les statistiques des pêches et de l’aquaculture ainsi que sur des systèmes d’information.

La structure des classifications utilisées par FIAS pour recueillir les statistiques des pêches et de l’aquaculture a été convenue par le Groupe de travail de coordination sur les statistiques des pêches (GTC)², au sein duquel le FIAS de la FAO sert comme Secrétariat. Le Groupe de travail de coordination sur les statistiques des pêches qui fonctionne depuis 1960, dans le cadre de l’Article VI-2 des Textes fondamentaux de la FAO, fournit un mécanisme pour la coordination des programmes statistiques des pêches des organes régionaux des pêches et d’autres organisations intergouvernementales dont le mandat relève des statistiques des pêches. Les principaux objectifs du GTC sont:

- Réviser continuellement les conditions des statistiques des pêches en termes de recherche, de prise de décision et de gestion;
- Convenir des concepts, définitions, classifications et des méthodologies standards pour recueillir et compiler les statistiques des pêches;
- Faire des propositions pour la coordination et la rationalisation des activités statistiques parmi les importantes organisations intergouvernementales.

² <http://www.fao.org/fishery/cwp/en>

Le GTC est composé d'experts nommés par les organisations intergouvernementales qui disposent d'une compétence liée aux statistiques des pêches et de l'aquaculture. 19 organisations participent présentement au GTC. Bien que l'accent soit initialement mis sur la pêche, avec l'importance croissante de l'aquaculture, le Groupe sur le sujet de la pêche (CWP-FS) et le Groupe sur le sujet de l'aquaculture (CWP-AS) avaient été créés lors de la vingt-troisième session du GTC en 2010, conformément aux Règles et Procédures du GTC. Ces groupes ont été créés pour améliorer l'efficacité du GTC pour traiter des questions spécifiques à la pêche de capture et à l'aquaculture. Le GTC se réunit chaque trois ans avec des réunions intersessions organisées entre les principales sessions. La toute dernière session du GTC (vingt-sixième session : GTC26) a été tenue à Rome en Italie en mai 2019.

Depuis 1960, et avec un accent particulier pendant ces dernières années, le GTC a été actif dans la formulation et l'adaptation des normes pour le secteur des pêches et de l'aquaculture, contribuant ainsi à connecter les sources éparpillées et multidisciplinaires des statistiques et des données.

III. MANUEL DES STATISTIQUES DES PÊCHES DU GTC

Les statistiques des pêches en tant que source et documents de référence relatifs aux concepts et aux définitions utilisés dans le domaine de la pêche étaient largement dispersées et pas souvent disponibles. Cette situation avait emmené le GTC à proposer en 1982 qu'un "Manuel sur les statistiques des pêches" soit produit. Il a été par la suite renommé "Manuel du GTC sur les normes des statistiques des pêches", et couvre un large éventail de concepts, de définitions, de classifications sur les statistiques des pêches et de sujets connexes tels qu'appliqués par les organismes internationaux. Les principaux usagers sont les organismes membres du GTC, les bureaux nationaux de statistiques des pêches, les administrations nationales et autres agences de pêche.

Les systèmes nationaux peuvent être différents de ceux adoptés sur le plan international puisqu'ils dépendent des objectifs nationaux spécifiques pour lesquels ils ont été déployés. Il est toutefois important que les programmes nationaux des statistiques de pêche soient cohérents et conformes aux ensembles des normes statistiques régionaux et inter-régionaux, et appliquent les définitions, classifications et codes internationalement reconnus. Le Manuel du GTC sur les normes des statistiques des pêches a été conçu pour servir de base pour cette intégration et vise à aider au développement des normes nationales en tant que prolongements logiques des normes internationales. Dans ses efforts visant le développement des systèmes utiles et pratiques, le GTC soumet constamment ces normes à des revues et accueille favorablement des commentaires venant des autorités nationales sur l'application de ces normes internationales sur le plan national.

L'actuelle version du Manuel est disponible sur <http://www.fao.org/fishery/cwp/search/en>. Il est en grande partie basé sur l'édition 1990, mais comprend des révisions régulières et considérables sur les membres du GTC, le travail statistique et les changements dans différentes zones de pêche.

Le travail sur une révision en profondeur de la structure, du contenu, et l'accessibilité du Manuel se poursuit à travers un processus qui a démarré en 2009, avec la collaboration et l'engagement des membres du GTC. La publication se fera progressivement dès que les différentes parties seront finalisées et le contenu convenu par les membres du GTC.

Le Manuel est un document disponible en ligne avec des mises à jour continues opportunes, et des liens internes et externes à des informations pertinentes, y compris les Rapports techniques de la FAO. Pour les questions au-delà de l'expertise du GTC, le Manuel suit les Nations Unies et autres sources autorisées par rapports aux concepts et présente ces questions de façon convenable au cadre de la pêche et de l'aquaculture. Le Manuel vise à fournir non seulement des normes et concepts uniques, mais aussi à faire état d'une gamme de ces normes là où n'existe aucune norme convenue. Toutes les mises à jour au Manuel doivent être approuvées par le GTC.

Le Manuel contient six principales composantes:

- Introduction, dont une présentation des systèmes de collecte des données et un bref aperçu de la méthodologie pour la collecte des données et des questions relatives à la confidentialité
- Concepts généraux applicables à toutes les statistiques pertinentes (suivant principalement la politique de la FAO)
- Pêche de capture – concepts spécifiques
- Aquaculture – concepts spécifiques
- Partie Socioéconomique
- Outils et ressources

Le Manuel contient les normes de classification et de métadonnées adoptées ou approuvées par le GTC en tant que normes pour les statistiques des pêches et de l'aquaculture. Il illustre également un ensemble de méthodologies et de pratiques additionnelles utilisées par les membres du GTC au cas où aucune norme n'existe. Les normes méthodologiques comprennent les méthodologies et les pratiques approuvées par le GTC ou utilisées par les membres du GTC.

IV. QUELQUES CLASSIFICATIONS/NORMES CLE

Les normes clé suivantes font parties de celles qui sont généralement utilisées:

1) ASFIS, ISSCAAP

La classification internationale adoptée et utilisée pour la collecte des statistiques des produits de capture et d'aquaculture, régulièrement utilisée par la FAO est la *Liste des espèces pour les besoins des statistiques des pêches (ASFIS)*³ qui comprend 12 771 catégories d'espèces dans la version 2019, sélectionnées selon leur intérêt ou leur relation avec la pêche et l'aquaculture. Elle est actualisée chaque année. Depuis l'an 2000, la liste ASFIS a été publiée pour offrir aux usagers externes un système de codification normalisé portant sur la plupart des catégories d'espèces liée aux activités de pêche et d'aquaculture. La liste fait partie de la Série de Référence ASFIS qui comprend les listes des autorités, les règles et les directives pour le résumé des sciences aquatiques et halieutiques (ASFA)⁴. Pour chaque catégorie d'espèces enregistrée dans une fiche, les descriptions⁵ suivantes sont disponibles:

- *Code 3-alpha*
 - C'est un code développé par le GTC pour les tabulations, les questionnaires et les publications dans lesquels le manque d'espace pourrait entraver l'utilisation de descripteurs adéquats dans toutes les langues requises;
 - L'identifiant 3-alpha est un code unique composé de trois lettres généralement utilisé pour l'échange de données avec des correspondants nationaux et parmi les organismes de pêche;
 - Il est assigné à une catégorie d'espèces de manière permanente (il constitue ainsi une référence permanente à cette catégorie d'espèces);
 - Le 3-alpha code est émis uniquement pour des espèces ayant une importance commerciale;
 - Les trois lettres de 3-alpha code sont seulement liées parfois au nom scientifique ou anglais des catégories d'espèces. Dans tous les autres cas, les 3 lettres sont assignées par hasard;
 - La FAO est l'organisme garant des 3-alpha codes: des demandes d'informations et celles pour l'attribution du 3-alpha code à de nouvelles espèces doivent être adressées à la FAO.

³ <http://www.fao.org/fishery/collection/asfis/en>

⁴ <http://www.fao.org/fishery/asfa/en>

⁵ http://www.fao.org/fishery/static/ASFIS/ASFIS_Structure.pdf

- *Code ISSCAAP*⁶
 - ISSCAAP signifie Classification statistique internationale type des animaux et des plantes aquatiques (CSITAPA);
 - ISSCAAP classe les espèces aquatiques commerciales en 50 groupes et neuf divisions sur la base de leurs caractéristiques taxonomique, écologique et économique;
 - Présentement, toutes les espèces qui se trouvent sur la liste ASFIS sont classées par groupe ISSCAAP, à l'exception des oiseaux et des serpents marins.

- *Code taxonomique*
 - Le code taxonomique comprend cinq niveaux d'agrégations (Principaux regroupements, Ordres, Familles, Genres et Espèces);
 - Information taxonomique (nom scientifique, auteur(s), famille, et classification taxonomique supérieure);
 - Le code taxonomique est utilisé par la FAO pour une classification plus détaillée des catégories d'espèce et pour les trier au sein de chaque groupe ISSCAAP.

La FAO est l'organisme garant de la classification et de la mise à jour d'ASFIS, mais la révision d'ISSCAAP s'effectue au sein du cadre du GTC.

La classification ISSCAAP est généralement utilisée pour la diffusion et l'analyse des statistiques des pêches et d'aquaculture. A travers celle-ci, les espèces aquatiques peuvent être ventilées en un format standard, permettant une meilleure utilisation et plus cohérente des données à des fins de suivi, de gestion et de planification. Par exemple, la classification ISSCAAP est utilisée par la FAO pour la diffusion des données des pêches et d'aquaculture dans FishStatJ, les outils du panneau de requête en ligne, l'Annuaire sur les pêches et l'aquaculture et la publication SOFIA. La version ISSCAAP présentement utilisée date de 2001. Une nouvelle révision de cette classification a fait l'objet de discussion à la réunion du GTC en 2019, afin de donner des détails sur les espèces d'eau douce, des algues et des plates aquatiques pour permettre un meilleur suivi des espèces aquacoles. La nouvelle version devrait être mise en œuvre dans les quelques prochaines années.

2) LES PRINCIPALES ZONES⁷ DE PÊCHE DE LA FAO

Les principales zones de pêche de la FAO à des fins statistiques sont des zones arbitraires dont les délimitations ont été déterminées en consultation avec les organismes internationaux de pêche. La justification des principales zones de pêche de la FAO est que les zones autant que possible doivent coïncider avec les domaines de compétence d'autres commissions de pêche si elles existent. Ce système facilite la comparaison des données et améliore les possibilités de coopération en matière de statistique en général.

Les délimitations ont été déterminées en consultation avec les organismes internationaux de pêche sur la base de diverses considérations, y compris :

- La frontière des régions naturelles et les divisions naturelles des océans et des mers; les frontières des organes statistiques des pêches voisines qui avaient été déjà établies dans les conventions et traités intergouvernementaux; des pratiques nationales existantes; des frontières nationales; le système de grille de longitude et de latitude ; la distribution de la faune aquatique, et la distribution des ressources et des conditions environnementales à l'intérieur de la zone.

⁶ http://www.fao.org/fishery/static/Yearbook/YB2014_CD_Master/root/capture/isscaap.pdf

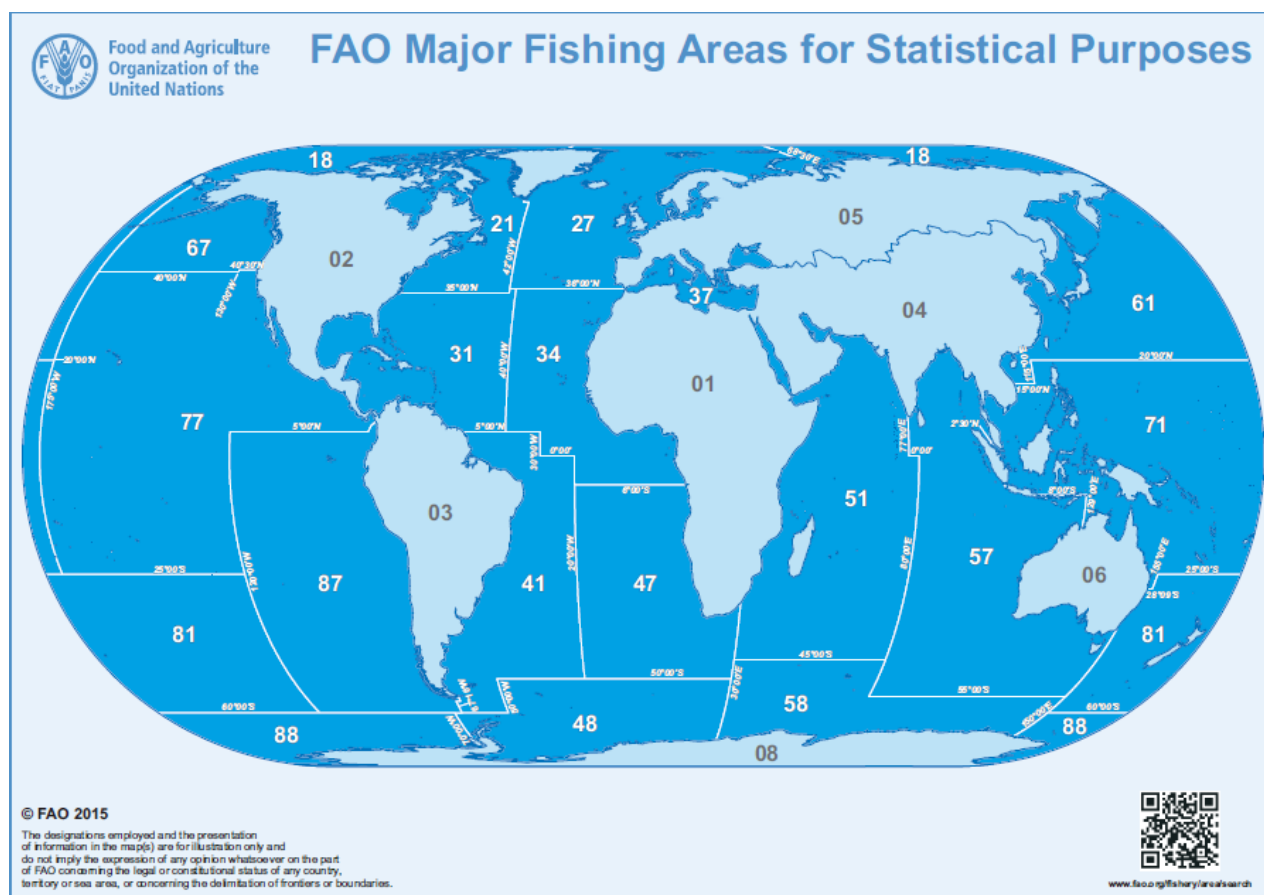
⁷ <http://www.fao.org/cwp-on-fishery-statistics/handbook/general-concepts/major-fishing-areas-general/en/> and <http://www.fao.org/cwp-on-fishery-statistics/handbook/general-concepts/fishing-areas-for-statistical-purposes/en/>

Pour des besoins de statistiques, 26 zones principales existent présentement (Figure 1). Elles sont composées de:

- Sept zones de principales îles couvrant les eaux continentales des continents et
- 19 grandes zones marines couvrant les eaux des Océans Atlantique, Indien, Pacifique et du Sud avec leurs mers avoisinantes.

Quelques principales zones marines de la FAO sont davantage divisées en sous-zones, en divisions et sous-divisions, selon les besoins de l'organe régional de gestion des pêches chargé de la gestion des pêches et des ressources halieutiques des principales zones individuelles de la FAO. Ces systèmes de sous zones, de divisions et de sous divisions ont été bien développés avec succès et mis en place par les organes régionaux de pêche pertinents; toute modification est dûment signalée au GTC.

Figure 1: les principales zones de pêche de la FAO pour des besoins de statistiques



D'autres normes majeures qui sont disponibles dans le Manuel du GTC sont la Classification statistique internationale type des produits de pêche (ISSCFC/CSITPP)⁸, la Classification statistique internationale type des bateaux de pêche (ISSCFV) et la Classification statistique internationale type des engins de pêche (ISSCFG).

⁸ <http://www.fao.org/3/a-bt967e.pdf>

V. FOCUS SUR LES STATISTIQUES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE EN AFRIQUE

a. Statistiques des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour l'Afrique

La FAO FIAS recueille des statistiques des pêches et de l'aquaculture relatives à la production, l'utilisation, la production transformée et préservée, l'emploi et la flotte. Les données commerciales ne sont pas directement demandées par la FAO, mais elles sont obtenues à travers UN Comtrade. Les données sont recueillies à travers des questionnaires annuels envoyés autour du mois de juin, avec une date butoir fixée à fin août.

La qualité des statistiques des pêches et de l'aquaculture de la FAO dépendent dans une grande mesure de la précision et de la fiabilité des données collectées à l'échelle nationale et envoyées à la FAO. Le taux de réponse pour l'Afrique implique qu'environ la moitié des pays ont fourni des données à la collecte annuelle actualisées jusqu'en 2017 (Tableau 1). Cette proportion n'a pas tellement changé au cours des dernières années. En conséquence, la FAO a dû estimer une part considérable des données. Par ailleurs, certains des données qui ont été signalées ont présenté une qualité et une exhaustivité insuffisantes.

Tableau 1: Afrique: répondez aux questionnaires de la FAO en 2018-2019 (statistiques jusqu'en 2017)

Production aquacole mondiale		Production de capture mondiale		Production de capture régionale		Répartition de la production halieutique et aquatique		Production de produits de pêche et d'aquaculture préservés et transformés		Pêcheurs et pisciculteurs		Flotte de pêche	
S	R	S	R	S	R	S	R	S	R	S	R	S	R
54	26	55	32	22	8	48	21	37	18	54	21	49	20
	48%		58%		36%		44%		49%		39%		41%

S: Envoyé. R: Réponse

En général, il serait important pour les pays d'avoir une bonne collection de données de base sur les prises, les efforts de pêche, la production aquacole, le commerce, la production transformée et les prix en tant que données primaires pour une large variété d'applications statistiques. De plus, davantage de données détaillées (bateaux, engins et opérations de pêche; données socioéconomiques; etc.) des enquêtes basées sur des échantillons de pêche effectuées régulièrement constituent une importante source d'information sur la pêche d'une grande utilité et portée. La nature transfrontalière de plusieurs stocks halieutiques nécessite une recherche et une gestion régionales qui ne peuvent être efficacement abordées qu'à travers l'analyse d'ensembles de données complémentaires pour garantir une couverture complète.

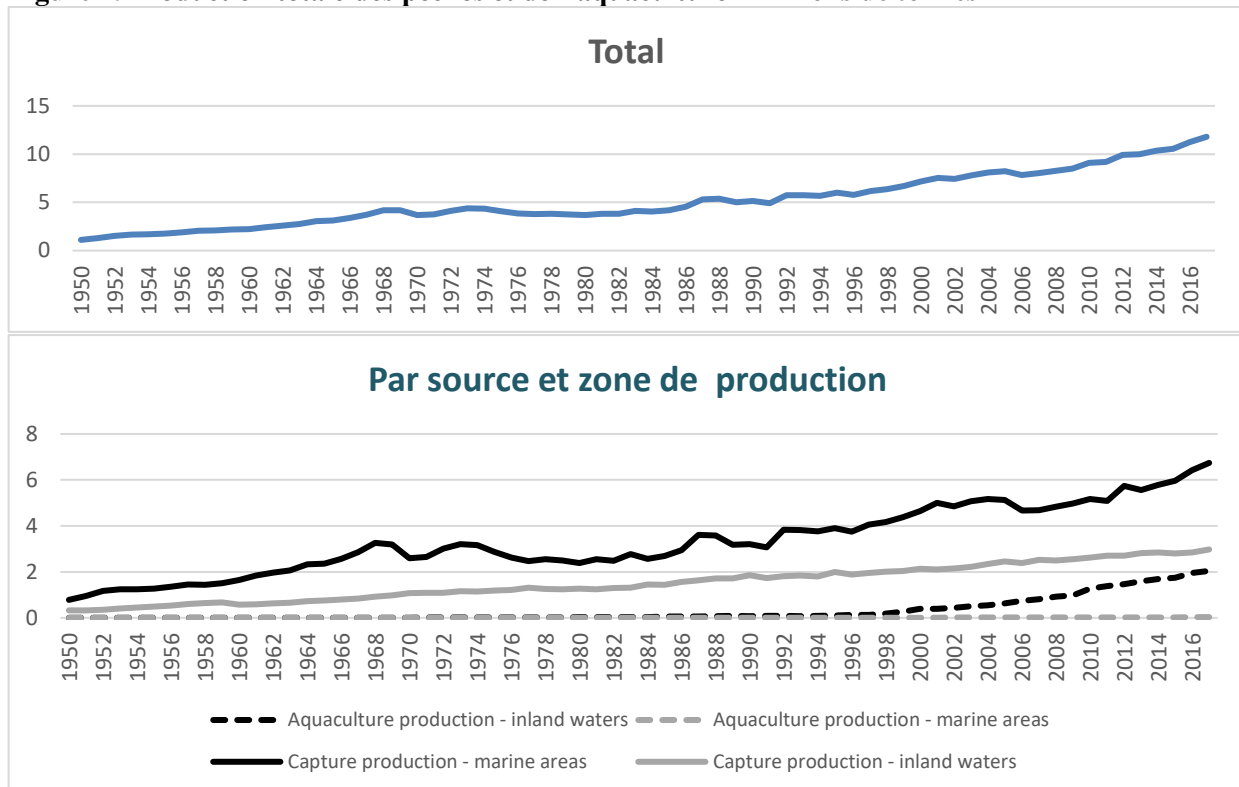
b. Aperçu des secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Afrique

Le poisson et les produits halieutiques jouent un rôle important dans la sécurité alimentaire en Afrique, représentant une source précieuse de revenu, de moyens de subsistance et de nutriments pour la santé et des régimes alimentaires variés. La consommation en moyenne du poisson par habitant en Afrique se trouve parmi les plus faibles du monde (10 kg contre environ 20 kg du niveau mondial), mais la contribution du poisson à la consommation de la protéine animale est élevée que la moyenne mondiale (plus de 20 pourcent comparativement à 17 pourcent au niveau mondial) et cette part dépasse 50 pourcent dans plusieurs pays tels que la Gambie, le Ghana et la Sierra Leone. L'approvisionnement national est insuffisant pour satisfaire la demande, et les importations représentent une part importante de l'approvisionnement de la nourriture en poisson.

La production totale de la pêche de capture et de l'aquaculture en Afrique n'a cessé d'augmenter durant ces dernières décennies, atteignant 11,8 millions de tonnes en 2017. Elle représente environ 7 pourcent de la production mondiale (6 pourcent si cela comprend les plantes aquatiques), la pêche de capture ayant une part de 11 pourcent (10 pourcent y compris les plantes aquatiques) et l'aquaculture 3 pourcent (2 pourcent si cela comprend les plantes aquatiques).

En 2017, la pêche de capture totale en Afrique a atteint 9,7 millions de tonnes, dont 31 pourcent pêché dans les eaux continentales, et particulièrement dans des pays africains enclavés sélectionnés, et représentant 25 pourcent des prises mondiales dans des eaux continentales. La production de la pêche de capture marine en général a connu une augmentation régulière (Figure 2).

Figure 2. Production totale des pêches et de l'aquaculture - millions de tonnes



En général, la production de la pêche de capture a connu une augmentation régulière. Toutefois les ressources sont menacées à cause de l'augmentation de la surexploitation et de l'utilisation des méthodes de pêche destructives qui ont conduit à un déclin général des ressources marines et de la perte de la biodiversité. Plusieurs pays d'Afrique se sont concentrés plus sur la maximisation de la production et du revenu plutôt que sur une gestion durable de la productivité des ressources. Cette situation a provoqué la surexploitation de certaines espèces précieuses, des changements dans la composition des espèces de poisson et la fluctuation générale des prises ces dernières années dans certains pays. Ces facteurs associés à la faible capacité de suivi dans plusieurs pays ont augmenté les incidences des activités de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Le rôle des navires de pêche étrangers qui pêchent dans plusieurs eaux côtières de la région souvent sous des accords d'accès aux étrangers mérite aussi d'être noté.

Les océans qui baignent l'Afrique sont divisés en quatre zones désignées de la FAO. Dans trois de ces régions, selon les stocks halieutiques suivis par la FAO, l'état des stocks est pire que la moyenne du monde et le stock de l'un d'entre eux est conforme à la moyenne mondiale. Il est alors nécessaire de mettre en œuvre une meilleure gestion pour permettre un recouvrement des stocks. Toutefois les tentatives souvent menées pour réguler la pêche dans la région à travers par exemple la création de zones marines protégées et les restrictions des engins de pêche ont souvent été limitées par le manque de données scientifiques, l'insuffisance d'infrastructures et de capacité humaine pour le suivi et l'évaluation de manière adéquate de leurs ressources marines. Dans des cas où des données existent, elles sont restées sous utilisées. Cette situation est causée par

des échelles et des méthodes d'échantillonnage inappropriées ou des retards de transmission provoqués par un manque de système de transmission de données digitales efficace, qui en fin de compte empêche leur utilisation pour formuler des politiques pertinentes pour le secteur. Par conséquent pour réaliser l'objectif à long terme des pêches durables et de la conservation marine dans la région, l'attention doit être portée sur la restructuration, la planification, la collecte, l'archivage et l'analyse des données en vue du suivi de l'état des ressources exploitées et la promotion d'une utilisation et d'une diffusion appropriées des informations pour des prises de décision.

La pêche de capture continentale est aussi complexe à évaluer pour des raisons suivantes: la nature diffuse du secteur de la pêche continentale, avec divers sites de débarquement et des méthodes de pêche; le grand nombre de gens impliqués et le caractère saisonnier des efforts de pêche; le caractère de subsistance de plusieurs pêches artisanales dans les eaux intérieures. Le fait que les prises soient souvent consommées ou commercialisées localement sans qu'elles n'entrent dans la chaîne du marché formel; le manque de capacité et de ressources pour la collecte de données adéquates ; les activités non liées à la pêche dans les eaux intérieures peuvent influencer considérablement l'abondance des ressources des pêches continentales, ex : stock de l'aquaculture, détournement des eaux pour le développement de l'agriculture et de l'énergie hydroélectrique.

L'aquaculture a été introduite dans la plupart des pays africains, bien que la région ne produise présentement que 3 pourcent de poissons d'élevage dans le monde et 2 pourcent si les plantes aquatiques sont incluses. Toutefois, une nouvelle expansion du secteur est prévue. L'aquaculture a déjà augmenté sa part de production totale des pêches de seulement 2 pourcent en 1997 à 18 pourcent en 2017. Etant un secteur relativement nouveau, plusieurs pays connaissent des difficultés pour bien recueillir leurs données de production aquacole et appliquer des normes internationales appropriées. De plus, les autorités nationales accordent souvent peu d'importance aux systèmes statistiques aquacoles, surtout si ce secteur est toujours petit dans un pays. Les zones de couverture et les détails minimum requis sont insuffisants pour le suivi de l'état et des tendances de développement du secteur nécessaires pour des prises de décision bien informées. Pour plusieurs pays, la priorité serait que l'accent soit mis sur une collecte et un reportage minimum de données nécessaires conformément aux normes internationalement établies.

c. Principales questions

Dans l'ensemble, les questions suivantes peuvent être mentionnées parmi les principales questions relatives aux statistiques des pêches et de l'aquaculture en Afrique:

- Manque de ressources humaines et financières;
- Manque de capacité/connaissance en matière de suivi des pêches au niveau local;
- Manque de systèmes de collecte de données rentables;
- Des insuffisances dans la collecte, le traitement et l'analyse des données;
- Difficulté à suivre la pêche artisanale de capture à cause du grand nombre de sites de débarquement;
- Niveau d'identification des espèces inexact ou manquant, menant à de mauvais calculs en termes de production ou de commerce et pas de reportage pour certains groupes;
- Absence de systèmes d'information fiables, adéquats et précis;
- Manque de données harmonisées adoptées à l'échelle nationale, ce qui affecte aussi le partage des données aux niveaux régional et international;
- Manque ou absence d'informations ou manque d'utilisation d'informations pour l'évaluation des stocks;
- Collecte irrégulière de données socioéconomiques (telles que la flottille ou l'emploi), souvent effectuée à travers des cadres d'enquête nationaux mais pas regroupées et publiées, ou pas partagées parmi les départements.

Certains des points ci-dessus sont analysés de façon plus détaillée comme suit:

Manque de ressources humaines et financières

Le sous-rapportage des prises est un phénomène commun à plusieurs pays, surtout pour ce qui est de la pêche à petite échelle ou artisanale dans les zones côtières – à cause de ressources limitées permettant le suivi des prises sur les sites d'embarquement – mais qui comptent souvent pour la majorité des prises des eaux côtières. Il existe aussi des questions fondamentales qui relèvent de la qualité et de la couverture des prises signalées.

Questions institutionnelles liées à la collecte des données

Pour certains pays, il pourrait aussi avoir un problème de coordination limitée entre les institutions nationales chargées de la collecte des données de pêche ; surtout pour les pêches qui combinent les activités de collecte des données par de multiples agences (par exemple Ministère de la pêche et les institutions de recherche halieutique). Le résultat est qu'il peut y avoir la duplication des efforts en matière de collecte des données, des incohérences au niveau des mêmes données recueillies par différentes agences, ou des insuffisances dans la couverture des données recueillies.

Par ailleurs, les cadres législatifs ou réglementaires de suivi des pêches pourraient manquer dans certains pays ou dans certains secteurs au sein du cadre national des pêches (ex : la pêche récréative et sportive) conduisant au sous-rapportage des prises retenues ou à des insuffisances dans la collecte des données.

Manque de capacités/connaissance pour le suivi des pêches à l'échelle locale

La mauvaise identification des espèces par les énumérateurs peut aussi avoir lieu, en particulier dans le cas des poissons juvéniles ou des espèces qui sont transformées à bord avant le débarquement. Sinon, les prises peuvent être signalées comme des agrégats d'espèces. (Ex: requins nca, thonidés nca, poisson marin nca) à cause des problèmes d'identification, ou des catégories commerciales par des criées aux poissons, ce qui compromet la précision des données disponibles lorsqu'on procède à l'estimation des prises par espèces.

Manque de systèmes de collecte de données adéquats et rentables

Dans beaucoup de pays, il existe souvent des contraintes techniques et financières qui réduisent les mécanismes de collecte des données existants à rapporter pleinement les données des pêches selon les exigences nationales et internationales. (ex: prises par espèces, engins et zones de pêche).

Les recensements des bateaux peuvent être dépassés (ou non-existants) ou il pourrait ne pas y avoir d'échantillonnage au port. Les formulaires standardisés de collecte de données peuvent aussi faire défaut, en plus d'une interface de saisie de données ou de base de données et de diffusion d'outils nécessaires pour la transformation et le rapportage des prises.

Néanmoins durant ces dernières années, un nombre de pays ont réalisé des progrès significatifs en termes d'application de la collecte électronique des données sur le terrain (ex : les énumérateurs utilisent des appareils mobiles ou des journaux de bord électroniques sur les navires.), ce qui a pour potentiel une amélioration significative de la qualité et de la ponctualité du rapportage des données.

Définition de la pêche artisanale

La définition de la pêche artisanale est très problématique lorsqu'on catégorise toute la gamme de pêches de subsistance, semi industrielle et industrielle qui est pratiquée au sein des Zones économiques exclusives (ZEE), surtout lorsqu'on applique la définition standard basée sur la longueur du bateau (ex : <24 m LOA) et la zone d'opération (ex : à l'intérieur/extérieur de la ZEE).

A titre d'exemple, les pêcheries artisanales sont décrites différemment comme pêches "côtière", "traditionnelle", "artisanale commerciale", "à petite échelle" et "pêche de ligne commerciale". Les différences en termes de technologie peuvent conduire à des incohérences dans le rapportage des données sous la pêche artisanale, ou dans des cas extrêmes, aucune donnée signalée du tout, et ce, selon la définition qui est appliquée.

VI. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE LA FAO EN MATIERE DE STATISTIQUES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Le développement des capacités en matière de collecte de données et des statistiques des pêches et de l'aquaculture a toujours été une priorité élevée pour la FAO, les organes régionaux de pêche et les autorités nationales de pêche. L'assistance technique aux niveaux national et régional est une composante significative du programme de travail des unités techniques de la FAO chargées du développement des statistiques des pêches et qui implique aussi bien les activités normatives que de terrain du programme. La FAO ne cesse d'aider plusieurs pays en Afrique pour leur permettre de satisfaire leurs données de base en matière de pêche à travers la mise à niveau de leurs capacités de collecte, de traitement et de rapportage des données liées aux statistiques des pêches (principalement) et de l'aquaculture. Dans l'ensemble, on observe souvent qu'il existe toujours un manque de compréhension des fondamentaux en matière de collecte régulière des données et des statistiques connexes, surtout pour ce qui concerne la pêche artisanale. La FAO continue d'appuyer des projets afin d'améliorer les systèmes de collecte des données, y compris les plans d'échantillonnage basés sur une bonne analyse statistique, la couverture des sous-secteurs de la pêche qui n'ont jamais fait l'objet d'échantillonnage et la standardisation des échantillons au niveau des sites de débarquement. Afin d'entreprendre ses activités de renforcement des capacités, la FAO a créé plusieurs outils tels que :

Un cours de formation⁹ internationale en statistiques des pêches et de collecte des données. Il a été élaboré pour illustrer les méthodes d'échantillonnage destinées à améliorer la collecte régulière des données qui pourra fournir la précision souhaitée des estimations à un plus bas coût si possible mais ayant au même moment un degré de précision plus élevé. La formation a fait l'objet de publication en ligne (en Anglais et en Français) et a été mis en place comme un cours permanent au sein de deux institutions académiques africaines (notamment l'Université de Legon à Accra, au Ghana, et l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Economie Appliquée à Yaoundé, Cameroun). La formation fournit une orientation sur la conception du système national de collecte de données basée sur l'échantillonnage et introduit les procédures statistiques de OPEN ARTFISH.

OpenARTFISH est basé sur les méthodologies statistiques d'échantillonnage pour la pêche artisanale développées par Stamatopoulos (2002) et de Graaf et al. (2014). La première version de OpenARTFISH¹⁰ a été développée en 2011 pour la pêche artisanale au Burundi, lors du Programme de développement régional intégré du Lac Tanganyika. L'objectif principal est de faciliter la mise en œuvre d'une collecte durable régulière de données, le stockage et l'analyse de données, en utilisant les procédures statistiques appropriées. En 2016, la FAO a mis à disposition Open ARTFISH, un logiciel basé sur la base de données MsAccess. En 2017, la FAO a publié un guide d'installation du logiciel OpenARTFISH¹¹ et une application de téléphone portable basée sur Open Data Kit (ODK). Cette application a pour but de transférer des données des régions reculées vers la base de données centralisée. Une installation adaptée de OpenARTFISH liée à cette application a été menée dans plusieurs pays, principalement dans le cadre d'un projet du Comité des pêches du centre ouest du Golfe de Guinée (CPCO), à savoir Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo, et l'Océan indien du sud-ouest (Comores, Madagascar, République Uni de la Tanzanie). L'objectif principal de la boîte à outils est de faciliter la mise en œuvre d'une collecte régulière des données de manière rentable et durable, du stockage et de l'analyse des données, en utilisant des procédures statistiques appropriées. Le manuel fournit un guide détaillé de l'usage de la base de données OPEN ARTFISH, ainsi que l'installation et l'utilisation de l'application ODK sur des systèmes Android de téléphone portable.

Le cadre logiciel évolutif (SSFK est présentement l'acronyme provisoire) est une initiative FIAS visant à créer une nouvelle plateforme en vue d'un déploiement simple et facile et de diffusion d'un système national statistique et de gestion d'informations des pêches. Le déploiement de SSFK dans les pays qui nécessitent l'assistance de la FAO, permettra de soutenir l'intégration et l'harmonisation des sources des données de pêches éparpillées, y compris les recensements, les documents administratifs et des systèmes d'enquêtes statistiques basés sur des échantillons. SSFK vise également à faciliter l'harmonisation des obligations des

⁹ de Graaf, G.J., Nunoo, F., Ofori Danson, P., Wiafe, G., Lamptey, E. & Bannerman, P. 2015. International training course in fisheries statistics and data collection. FAO Fisheries and Aquaculture Circular No. 1091. Rome, FAO. 134 pp.

¹⁰ <http://www.fao.org/fishery/statistics/software/open-artfish/en>

¹¹ <http://www.fao.org/3/a-i7680e.pdf>

rapportages multiples auxquels sont confrontés les pays aux organisations internationales. L'objectif de la plateforme est d'apporter des solutions techniques pour la gestion des données administratives (registres des navires, licences des pêcheurs), des données des exploitations (débarquement, prise, effort), des données biologiques et socioéconomiques. La plateforme est un outil institutionnel, et son entretien à long terme sera garanti pour assurer le soutien à la fin des projets de mise en œuvre. La plateforme est toujours dans ses dernières phases de développement. Le système est bâti sur des composantes indépendantes fondées sur des normes (Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques CEFACT-ONU, Registre mondial des navires; les classifications standards tels que ASFIS) pour la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion des données des pêches (recensement des navires, données de débarquement, journal de bord, données d'observateurs et d'autres à venir avec des installations de traitement de données, export/import du Système des données douanier automatisé (Asycuda) etc.). Un moteur statistique basé sur R fournit la capacité pour traiter les données collectées (simple agrégation plus d'algorithmes complexes tels que la méthodologie ARTFISH et de produire des rapports; et un moyen d'établissement de rapport fournit des listes ou des rapports au pays, y compris les rapports standards aux Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et à la FAO. C'est un système basé sur le web et qui peut être déployé sur le Nuage ou sur des serveurs nationaux et peut être interfacé avec des applications mobiles (développé à travers smartForms). Le système lui-même peut être créé comme une application mobile. Il intègre l'accès à des données strictes et l'échange des politiques (accès au système par rôles). Le travail de développement et de garantie du coût du modèle pour une durabilité à long terme du système est en cours.

“SmartForms: Appui aux programmes de collecte des données” est une application mobile pour la collecte et la revue des données des pêches et des observateurs. Le premier cycle de développement de l'application est pratiquement terminé et sera rendu publique comme une application de la FAO dans le cadre de l'initiative de collecte de données mobile. L'objectif est de diffuser un système pour la collecte dynamique des données des observateurs des pêches à bord des navires de pêche ou sur des sites de débarquement en mettant en place des infrastructures solides pour la collecte, la validation, l'amendement, l'archivage et le partage des données. SmartForms est une plateforme qui combine: une application mobile pour la collecte et la revue des données de pêche, un générateur de formulaires pour l'adaptation des applications mobiles et un Centre pour la gestion des données. Les formulaires sont : i) Harmonisées – basé sur le GTC et d'autres normes approuvées de la FAO, ii) Autonomes – chaque organisation recueille des données de pêche de manière sécurisée, iii) Reproductible – bâti sur des éléments de données spécialisées, et iv) Mobile-d 'abord – pour le terrain, les sites de débarquement et la collecte de données sur le pont. Une version source ouverte devrait aussi servir une communauté d'intérêt. Les livrables incluent des formulaires de saisie de données facile à utiliser sur une tablette ou un téléphone portable qui répond aux conditions des organisations régionales des pêches et aux organisations partenaires dans des initiatives sur la gestion durable des pêches et la conservation de la biodiversité.

Les contributions des pêches à la réalisation des Objectifs de développement durable

L'Agenda 2030, les Objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les processus internationaux et nationaux connexes en cours sont énormément pertinents aux secteurs des pêches et de l'aquaculture, y compris la transformation et le commerce du poisson. En plus de l'ODD 14 ci-dessus mentionné, ces secteurs sont aussi pertinents à neuf autres ODD:

- **Objectif 1:** Elimination de la pauvreté. Les pêches responsables et les chaînes de valeur halieutiques soutiennent les moyens de subsistance des pauvres et des vulnérables avec l'accès inclusif aux ressources des pêches et activités économiques connexes.
- **Objectif 2:** Faim zéro. En termes d'utilisation des aliments, les bénéfiques du poisson dans le régime alimentaire des êtres humains sont bien établis.
- **Objectif 3:** Bonne santé et bien-être. La pêche contribue à la santé et au bien-être non seulement à travers de meilleurs moyens de subsistance et une bonne nutrition, mais aussi par le bio contrôle des vecteurs de maladies.
- **Objectif 5:** Egalité des genres. La pêche autonomise les femmes et contribue à l'égalité entre les hommes et les femmes; toutefois leur rôle a été largement non reconnu.

- **Objectif 6:** Eau potable et assainissement. Les écosystèmes aquatiques intérieurs sains sont des indicateurs de bonne qualité de l'eau, avec des bénéfices aussi bien en termes d'eau potable municipale qui requière peu de traitement.
- **Objectif 8:** Travail décent et croissance économique. Le secteur primaire de la pêche de capture et de l'aquaculture a fourni du travail à environ 60 millions de personnes en 2017 à travers le monde, dont environ 10 pourcent en Afrique.
- **Objectif 12:** Consommation et production responsables. Plusieurs pêcheries abordent de plus en plus les questions de gaspillage à travers une utilisation plus complète ainsi que des réductions des pertes post récoltes.
- **Objectif 13:** Action contre le changement climatique.
- **Objectif 15:** Vie terrestre. Les écosystèmes d'eau douce, dont les pêches continentales en font partie intégrante, constituent une riche source de biodiversité.

La FAO est présentement l'organisme garant chargé du suivi et du rapportage sur quatre des indicateurs de l'ODD qui visent à "conserver et à utiliser de manière durable les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable".

Indicateur 14.4.1 de l'ODD mesure la proportion des stocks de poissons à des niveaux biologiquement viables. Un stock halieutique dont l'abondance est au niveau ou plus élevée que le niveau capable de produire un rendement maximal durable (RMD) est classé comme biologiquement viable. Pour calculer cette proportion, une liste de référence des stocks doit être établie et l'état de chaque stock doit être évalué à l'aide de méthodologies convenues. Dans des situations idéales, une évaluation des stocks devra être menée pour diagnostiquer l'état actuel de tous les stocks indiqués dans la liste de référence. L'évaluation des stocks nécessite des données statistiques sur les captures aussi bien que les efforts sur les données de pêche, les paramètres de la vie des stocks halieutiques et les paramètres techniques des bateaux de pêche, qui dans plusieurs cas ne sont pas disponibles. Outre cette forte demande de données, l'évaluation des stocks requière des compétences en matière de modélisation numérique. En conséquence, aujourd'hui seulement 25 pourcent des prises mondiales provident des stocks numériquement évalués. L'évaluation d'un grand nombre de stocks non évalués constitue une tâche de grand défi, mais une tâche néanmoins nécessaire pour accroître de manière significative le volume des stocks signalés. Pour la mise en œuvre de l'indicateur 14.4.1 de l'ODD, la FAO a fait un effort considérable pour maintenir les présentes méthodologies relatives aux stocks évalués tout en développant de nouvelles méthodes qui sont applicables aux pêcheries aux données limitées et de faibles capacités. Durant la dernière décennie, la FAO a investi d'importantes ressources humaines et financières pour développer de nouvelles méthodes en vue d'augmenter la couverture de ses évaluations et suivis de l'état mondial des stocks halieutiques. Bien qu'une méthode universellement applicable et fiable n'ait pas encore été découverte, les progrès et les réalisations cumulatifs ont conduit à un stade qui permet de dire qu'une méthode potentielle est en train d'émerger. La FAO collabore maintenant avec des institutions externes pour produire une telle méthode qui devra être prête à tester d'ici 2020. Par ailleurs, la FAO a élaboré un cours d'apprentissage en ligne visant à donner des directives aux acteurs en vue de l'établissement des rapports sur l'indicateur 14.4.1 de l'ODD, récemment publié¹².

La FAO a tout récemment conçu et établi une méthodologie reconnue à l'échelle internationale pour l'**indicateur 14.7.1 de l'ODD** qui fait le suivi de la contribution économique des ressources marines aux économies nationales à travers la pêche en calculant les pêches durables comme un pourcentage du produit intérieur brut (PIB). La méthodologie est bâtie sur les normes internationales, notamment: le PIB, la valeur ajoutée des pêches et la durabilité biologique des stocks halieutiques. Tous ces intrants sont utilisés par des organismes internationaux, des décideurs et des organes publics entre autres, pour renseigner les prises de décision et la planification. Un indicateur de suivi de la contribution économique des pêches durables pourrait fournir une image pertinente de l'importance de la pêche dans les économies nationales, tout en garantissant une allocation plus équilibrée des ressources qui pourraient bénéficier au secteur. Compte tenu de la nature mondiale de l'ODD, l'indicateur 14.7.1 de l'ODD a été défini pour être applicable à plusieurs pays autant que possible, tout en respectant au minimum les conditions d'établissement de rapport supplémentaire pour les pays en utilisant les données internationalement acceptées et déjà disponibles pour effectuer le calcul.

¹² <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=502>

Indicateur 14.6.1 de l'ODD cherche à mesurer le progrès réalisé par le pays relatif au degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée sur la base des réponses données par les membres au questionnaire pour le suivi de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (CCPR) et ses instruments internationaux connexes (questionnaire CCRF). L'indicateur est composé de cinq variables, dont chacune s'est vue attribuer une pondération¹³ en fonction de son importance dans l'élimination de la pêche INN, tout en tenant compte des domaines de chevauchement entre certains instruments. L'indicateur vise à évaluer le niveau de mise en œuvre de chaque variable par rapport à la politique, la législation, le cadre institutionnel ainsi que les opérations et procédure. Les notes de l'indicateur sont disponibles chaque deux ans, après chaque édition du questionnaire CCPR.

L'**Indicateur 14.b.1 de l'ODD** – progrès réalisé par les pays par rapport au degré d'application d'un cadre légal, réglementaire, politique et institutionnel- est évalué sur la base de trois questions relatives à la mise en œuvre du questionnaire du CCPR que les membres remplissent chaque deux ans. Ces questions sont des approximations permettant de capter des efforts pour la promotion et la facilitation des droits d'accès aux pêcheurs artisanaux et sont liées à: (1) l'existence de législations, de réglementations, de politiques, de plans ou de stratégies qui ciblent ou qui abordent de manière spécifique le secteur de la pêche artisanale; (2) toute initiative spécifique en cours pour la mise en œuvre des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté (Directives SSF); (3) l'existence de mécanismes à travers lequel les pêcheurs artisanaux et les travailleurs du secteur contribuent aux processus décisionnels. Même si l'ODD 14.b ne porte que sur les ressources marines, la cible et son indicateur doivent de la même manière guider des mesures par rapport à la pêche artisanale intérieure, qui joue le même rôle en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'élimination de la pauvreté. La FAO est en train d'aider ses membres et d'autres partenaires à avoir une meilleure compréhension et un meilleur rapportage par rapport à l'ODD 14.b, et un cours d'apprentissage est disponible à cet effet en ligne dans six langues¹⁴.

Des systèmes de collecte appropriés sont essentiels pour le suivi de leurs secteurs et pour la production de données pour l'établissement de rapports sur les ODD. En général, le processus des ODD offre une opportunité unique ainsi qu'un cadre utile pour harmoniser les processus de rapportage relatifs à la pêche et à l'aquaculture à tous les niveaux. La FAO a accompli d'énormes progrès pour améliorer i) les outils de suivi et de rapportage et ii) l'accessibilité des informations clé liées à la pêche et à l'aquaculture en coopération avec une multitude de parties prenantes. Diverses initiatives de renforcement des capacités ont été entreprises par la FAO et des partenaires en vue de renforcer les capacités des pays dans la collecte et l'analyse des données relatives à la pêche pour des prises de décision basées sur des preuves.

¹³ Adhésion et mise en œuvre de la Convention 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer (10 pourcent du poids); adhésion et mise en œuvre de l'Accord sur les stocks halieutiques de 1995 des Nations Unies (10 pourcent du poids); développement et mise en œuvre d'un plan d'action national pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée conformément à l'IPOA-IUU (30 pourcent du poids); adhésion et mise en œuvre de l'Accord 2009 de la FAO sur les mesures de l'Etat du port (30 pourcent du poids); et mise en œuvre des Responsabilités de l'état du pavillon dans le cadre de l'Accord de conformité 1993 de la FAO et des Directives volontaires de la FAO pour la performance de l'Etat de pavillon (20 pourcent du poids).

¹⁴ <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=348>

VII. QUESTIONS ET INVITATIONS AUX MEMBRES D'AFCS

Il est demandé aux membres d'AFCS d'émettre leurs points de vue et faire des recommandations à la FAO sur les points suivants:

- Quels sont les principaux problèmes liés à la collecte des statistiques sur la pêche et l'aquaculture et sur l'établissement des rapports sur les ODD et comment la FAO pourrait-elle aider à les résoudre ?
- Comment assurer une meilleure intégration des aspects liés à la pêche et à l'aquaculture de manière plus adéquate dans les activités de statistiques agricoles? Quels sont les moyens les plus efficaces pour y parvenir ?
- Comment renforcer la coopération au niveau des pays entre les pêcheurs nationaux/les correspondants agricoles/les points focaux, les bureaux de statistiques agricoles et les bureaux statistiques nationaux pour maintenir la disponibilité des données relatives à la pêche et l'aquaculture ainsi que leur intégration systématique aux statistiques nationales et aux ODD.